

Chronique Roubaissienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrière, 39 — ROUBAIX
TÉLÉPHONE — N° 228 — TÉLÉPHONE.

UNE MANIFESTATION ROUBAISTE

— Voir aux Informations régionales.

A L'HOPITAL

EN BRISANT UNE CHOPE. — On a constaté hier à l'hôpital de la Fraternité, Louis Joso, âgé de 29 ans, rattacheur demeurant rue Decrême, 207, qui s'était blessé à la main, samedi soir, vers 11 heures et demie en brisant une chope sur le comptoir de l'économiste Henri Carrière, 235, rue Decrême.

LES JEUX DE HASARD

La police a dressé contravention pour jeu de hasard — pile ou face — dans le local de l'Édouard Delmotte, 16 ans, bûcheur, rue du Tilleul, cour Roussel; Jean Gathe, 14 ans, bûcheur de fils, rue Saint-Elisabeth, cour Tapis; Henri Bonquet, 16 ans, bûcheur, même adresse; Eugène Vanosté, 15 ans, bûcheur, 10, rue Duffoy; Antoine Lambrecht, 17 ans, apprêteur, 18, rue Milton et François Laforce, 16 ans, apprêteur même adresse.

On ne dit pas si les mises furent confisquées.

LES TROUVAILLES

Louis Provoyeur, demeurant rue de l'Ouest 101, a trouvé un chapeau d'essieu en cuivre nickelé.

ACROSSION NOCTURNE

Il était minuit et demi, Louis Maillot, cabaretier, 7, rue des Filatures, rentrait chez lui lorsqu'un moment où il allait mettre la clé dans la serrure, deux individus se jetèrent sur lui par derrière. Un coup de poing porté au-dessus de la tempe droite l'étourdit et coucha sur le pavé il devint une proie facile pour les bandits.

Lorsqu'il reprit ses sens les deux agresseurs avaient disparu et, en fouillant dans ses poches, Louis Maillot s'aperçut que son portefeuille contenant 3 fr. 50, un canif en forme de botte, une montre en métal sans numéro, de la valeur de 3 francs et un mouchoir, les avaient suivis dans leur fuite.

Il ne peut donner aucun renseignement sur ses voleurs qu'il n'a pu même apercevoir.

A L'AMICAL DES ARTS

Ce fut une belle fête, celle donnée par l'Amicale des Arts dans la salle des Fêtes Sainte-Genève, rue Saint-Georges.

Elle se composa de trois parties : un concert, une séance cinématographique et un bal.

Pour la première partie les organisateurs avaient fait appel à des artistes bien connus et nous avons eu le plaisir d'applaudir MM. Charles Faldout, bariton du Conservatoire de Roubaix, de l'opéra de Lille, et un baryton pour prix du concours de Roubaix 1907, Marcel Delcambre, un compositeur qui a recueilli une ample moisson de succès.

Il était prêt à partir lorsque le bal commença, bal des plus brillants et des plus suivis qui dura encore à trois heures du matin.

C'est à regret que les invités se sont séparés et se donnant rendez-vous pour l'an prochain.

SOCIALISTES ROUBAISIENS

— Votre devoir est de vous inscrire à la Coopérative « La Paix » et de vous rapprocher à toutes les branches de son commerce, car en même temps que cela vous donne des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, fasse une coupe-part à la propagande socialiste et soutient moralement et pécuniairement votre Parti dans toutes les circonstances.

BREVET ELEMENTAIRE

Les élèves de l'Institut Ségurier dont les noms suivent ont subi avec succès les épreuves du brevet élémentaire :

Mlle Emilienne Balzeaux, Jeanne Burkard, Berthe Clochez, Apolline Delannoy, Jeanne Deslys, Jeanne Delgout, Céline Deruche, Marie Froidval, Lucienne Grouille, Germaine Liévins, Yvonne Margat, Marguerite Pardon, Léontine Pésières, Henriette Vandaele, Jeanne Vandepuette, Marguerite Voisard.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

FEDERATION DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES. — La cinquième fête de l'Enseignement organisée en l'honneur d'Hippolyte Carnot, aura lieu le dimanche 28 courant.

Cette fête sera présidée par M. le recteur de l'Académie de Lille, comprendra :

1. Le matin, à 11 heures, au rond point du parc Barbiéux, avec le concours de la musique des Anciens soldats musiciens français, la remise d'un drapeau à la Section militaire, par un officier supérieur.
2. L'après-midi, à 4 heures, à l'Institut Turgot, l'inauguration du Bureau de placement de la Fédération.
3. Le soir, à 7 heures et demi, au Square Pierre Caffin, une grande Fête de nuit qui se terminera par un feu d'artifices.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 21 juin 1908
Naisances. — Raymond Vanderschelden, rue de la Guinguette, 42; André Six, rue Notre-Dame, 42; — Albert Lagat, rue Labrière, 6; — Yvonne Vandebosche, rue de Dessein, cour Dhaluin, 24; Jules Bellone, rue de Charrier, maison Desprez, 2; — Oscar Dierckx, rue de la Perche, lot Briet, 29; — Denise Sotard, rue de Blanchemolle, cour Parnet, 3.
Décès. — Marie Renaumont, 67 ans, ménagère, rue de la Torche; — Marie Brocard, 17 ans, écolière, rue Voltaire, 5.

WASQUEHAL

LA CONFERENCE - CONCERT DE LA MUTUALITE. — Samedi soir a eu lieu, dans la salle des fêtes de la Mutualité, la conférence, organisée par la Fraternité Scolaire, sous la présidence assurée des concours des frères Frenet, violonistes, qui ont rempli leur tâche dans la perfection.

M. Augustin Dubus, chanteur de genre et M. Fernand Bucy, sonique, ont été très appréciés.

Il n'a pas été de même de l'orateur, M. Georges Anquetin, publiciste, à Paris. Celui-ci était venu à Wasquehal pour traiter la Mutualité, mais il glissa malheureusement dans le piège d'un socialiste, mais un anti-socialiste, puis il déclara les députés socialistes, entre autres le citoyen Jaurès.

Le tonnerre a éclaté, assez à propos. Le citoyen Jaurès moqua à la tribune.

Il n'est pas de ceux qui recourent à l'hostilité d'une conférence socialiste. Je ne veux pas répéter ses paroles que vous avez lues dans le numéro de la semaine dernière.

WATTRELOS

ASSISTANCE OBLIGATOIRE aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. — La Commission administrative du Bureau d'Assistance informe les intéressés, en ce qui concerne l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, que toutes les nouvelles demandes d'assistance doivent, à l'avenir, être faites et déposées audit bureau d'assistance, un mois avant chacune des quatre sessions du Conseil municipal, c'est-à-dire avant le 10 janvier, 10 avril, 10 juillet et 10 octobre de chaque année.

Toutes les demandes arrivées après l'une ou l'autre des dates précitées seront renvoyées à la session suivante. La Commission administrative ne procédant à la révision et l'établissement des listes que tous les trimestres. (Art. 7 de la loi du 14 juillet 1905).

CHEN VOLEUR. — M. Ferdinand Dubus a déposé une plainte contre le chien d'une de ses voisines, qui, samedi soir, est entré dans son poulailler et a saisi une poule avec lequel il a rogné le logis de sa maîtresse.

COUP DE COUTEAU. — Samedi soir des individus sont entrés dans la cour de la ferme Delaunoy, ont volé le chien d'une domestique, l'un des individus aurait frappé un des garçons de ferme d'un coup de couteau.

HEM. — Les gendarmes de Lannoy ont ouvert une enquête au sujet de quelques vols qui ont été commis dans la commune la nuit précédente.

GAZETTE TROUQUENOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix.

SAGESSE. — Nos bons processionnaires ont été sages dimanche. Nous les en complimentons. Les dévotionnaires ont été sages, pour la forme, et sans enthousiasme. La sortie de grand messe fut on ne peut plus calme. Il y avait d'ailleurs très peu de monde à l'église. La foi s'en va et combat d'années, la vérité est en marche. Elle fait du cent à l'heure.

UN CONCERT. — L'excellente fanfare du Point Central a donné dimanche après-midi, place Thiers, sous la direction de M. Desobry, un remarquable concert. En dépit du froid, un grand nombre de personnes se pressaient autour du kiosque. La Marche nuptiale de Mendelssohn et les Saltarelles de Franck furent très applaudies. N'omettons pas de signaler la brillante interprétation que donna M. Arthur Lobelle du cor de Flégier.

LA DUCASSE DU GRAND PLAISIR. — Les fêtes organisées par les habitants du Grand-Plaisir commencent ce soir par une brillante retraite aux flambeaux.

Dimanche il y eut un concours de pinsons et diverses épreuves sportives. Les organes des mariages tintèrent furieusement. Le soir, un bal réunit un grand nombre de couples dans la jeunesse du quartier. Et le plaisir fut grand.

UNE FILATURE INCENDIEE. — Dimanche matin à deux heures un incendie s'est déclaré dans la filature de coton Charles et François Filipo, rue Winoc-Chocquevel. Le feu, attribué à court-circuit, prit naissance dans un atelier sis en face de la gare des marchandises. L'alarme fut donnée et rapidement à la caserne de pompiers de la rue de la Paix. Commandés par leurs officiers, MM. Flament et Meurillon, les pompiers se rendirent avec leur cotte-à-coudre sur le lieu du sinistre, avec leur pompe à vapeur. Après deux heures de travail ils étaient maîtres du feu. Deux métiers renvidés ont été à peu près anéantis et diverses pièces de coton ont été abîmées, tant par l'eau que par le feu. Les vitres de l'atelier ont en outre été brisées. MM. Filipo, avec lesquels nous nous sommes entretenus dans la matinée nous ont déclaré qu'il leur était impossible d'évaluer les dégâts. Ceux-ci ne semblent toutefois pas aussi élevés qu'on l'avait imaginé. Le travail sera repris aujourd'hui. Il n'y aura pas de chômage. Ajoutons que M. Monlins, commissaire de police du 2^e arrondissement s'était rendu rue Winoc-Chocquevel.

POPULATION ETRANGERE. — On a constaté l'entrée en France, par Tournai, de 24 étrangers, dont 11 hommes, 6 femmes, 11 hommes et 7 enfants. Il est sorti 6 femmes, 13 hommes et 2 enfants.

ETAT CIVIL

de Tournai du 21 juin 1908
Naisances. — Lucien Dufournet, rue de Jambes, 1; — Gisèle Deboue, rue de Trinquart, 10.
Décès. — Prosper Delplanque, 68 ans, rue d'Alger, 32; — Yvonne Cotel, 3 mois, rue de Niot, 35; — Robert Debruyne, 1 an, rue Serpentine; — Martial Marbois, 80 ans, rue de Boilly, 56; — Jules Dubus, 49 ans, place Lovier.

MOUVAUX

UN MAUVAIS FRERE. — Dimanche après-midi, vers quatre heures, un jeune homme de 26 ans, Albert Hellin, vivant de vagabondage se présentait chez ses parents, habitant rue de Roubaix. Son père était absent et il chercha noise à son frère Denis, âgé de 20 ans.

La discussion de tarda pas à déteindre et

size au cours de laquelle Denis fut blessé au bras gauche. A la vue du sang, Mme Hellin mère, alla quérir la garde champêtre, M. Pluquet, qui incarcéra l'énergumène au violon municipal.

Ce frère brutal, malheureux dégénéré, s'en trouve sans doute bien à ce qu'il n'a pas l'air d'en perdre l'appétit; son premier soin fut de demander à manger.

EXAMENS DU CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES. — Les douze élèves, dont les noms suivent, présentés aux examens du certificat d'études primaires par nos maîtres laïcs, viennent d'être reçus à l'unanimité :

Baudry Emile, Carpentier Louis, Derain Jules, Desprez Etienne, Lagoussie Pierre, Leffevre Clément, Schiette Auguste, Stienne Maurice, Valet Albert, Vandermische Charles, Wallaert Victor, Wastine Charles.

Nous sommes heureux d'enregistrer ce plein succès qui justifie toute la sympathie (?) et la sollicitude (?) que la municipalité réactionnaire, en entrant au pouvoir, porte à notre corps enseignant laïc en lui élevant le supplément facultatif qui lui était attribué depuis longtemps.

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Lorthois frères, un liseur, M. Caene J.-B., 26 ans, demeurant rue de la Malence, à Tournai, a reçu un mandarin sur le pied en démantelant des bobines, ce qui lui occasionna une plaie contuse au gros orteil droit. Douze jours de repos, docteur E. Decherf.

Cette absence tenait un andouze filou qui, à l'aide de fausses clés, introduisit dans le logis du mouleur et après avoir minutieusement fouillé dans les armoires, disparut en emportant une quantité de vêtements estimés 95 francs.

On suppose la surprise de M. Charlet juré à son retour du travail, il s'aperçut, non sans émotion, de la disparition de ses vêtements.

Avant de se rendre à la police, le volé fit une petite enquête dans son entourage et apprit, non sans une certaine colère, qu'un de ses voisins, depuis le vol, avait disparu.

Cet individu, à qui on aurait, comme on dit vulgairement, donné le bon Dieu sans confession, est activement recherché par la police, afin de donner les motifs de sa brusque disparition.

LA PSYCHOLOGIE DU PETIT ENFANT. — Une conférence publique sera faite le jeudi 27 juin 1908, à 3 heures de l'après-midi, à la Faculté des Lettres, 25, rue Gauthier-de-Châtillon, par M. le docteur Bédart, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Lille, sur « La Psychologie du Petit Enfant ».

FESTIVAL LILLOIS. — Nous rappelons que les sociétés chorales et instrumentales, qui prendront part au festival lillois organisé à l'occasion des fêtes de Lille, devront se rendre le dimanche 28 juin à 9 heures et demie précises du matin au Boulevard des Ecoles pour être passées en revue et participer au défilé.

Le festival commencera le lendemain lundi 29 juin à 3 heures et demie de l'après-midi et aura lieu sur les kiosques de la place Cathalin, du Concert, du Jardin de Fives et du square Rueult.

Les adhésions devront être adressées avant dimanche prochain 2

Les Courses de Lille

Hier après-midi, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'ouverture de l'Hippodrome du Bois de la Dulle (1883-1908) la Société des Courses a donné une réunion supplémentaire.

Cette réunion à laquelle une foule énorme assistait fut superbe et obtint un beau succès. Malheureusement quelques accidents graves vinrent jeter la note triste dans l'enthousiasme des spectateurs.

La musique du 4^e régiment qui prêtait son concours à la fête donna les meilleurs morceaux de son répertoire et, comme à l'habitude fut chaleureusement applaudie.

Parmi les nombreux assistants nous avons remarqué les généraux Sevés et Chamolle le colonel Breuilbaud, du 6^e chasseurs et le lieutenant-colonel Lagnez, du train des équipages, etc., etc.

PREMIERE COURSE. — Prix de la Société Sportive d'Encouragement, 4,000 francs de prix, dont 3,000 au premier. — Distance, 2,500 mètres.

11 inscrits, 2 partants.
1er, Gold Key, à M. E. Panfili, distancé par le 2^e inscrit, 3 longueurs et demi.
Paris Mutuel. — Gold Key, pesage, 10 fr. 50; tribunes, 10 fr. 50 et pelouse, 10 fr.

Montant des mises : 4,115 fr.
DEUXIEME COURSE. — Prix des Tilleuls (course de haies, handicap). — 2,000 francs offerts par la Société des Courses. — Distance, 3,000 mètres.

11 inscrits, 6 partants.
1er, Good News, à M. Ed. Bensimon, 2^e, à une demi-enclure, Graciosa II, à M. de Champlain, 3^e, Infendant et 4^e, Lisors.

Au cours de cette épreuve, le cheval La Rumeur, monté par le lieutenant Ridez, du 6^e chasseurs, désarçonna son cavalier en sautant la clôture numéro 10.

On s'efforça de se porter au secours de l'infortuné officier qui était resté sur place, évanoui.

A l'aide d'un civière on transporta le blessé à l'infirmerie où M. le docteur Leroy lui prodigua les premiers soins et constata qu'il n'est pas gravement atteint.

Le cavalier ne porte en effet que quelques contusions à la région temporale gauche. Néanmoins la commotion que le blessé a ressentie a été très forte. Plusieurs officiers supérieurs sont venus rendre visite à l'officier.

Paris mutuel. — 1er, gagnant, pesage, 10 fr. 50; tribune, 15 fr. 50; pelouse, 17 fr. 50.
1er placé, pesage, 7 fr. 50; tribune, 8 francs 50; pelouse, 8 fr. 50.
2^e placé, pesage, 90 fr. 50; tribunes, 8 francs 50; pelouse, 9 fr.

Montant des mises : 20,570 fr.
TROISIEME COURSE. — Prix du Jubilé. — Steeple-chase handicap, — 5,000 francs offerts par la Société des Courses dont 4,000 francs au 1^{er}. — Distance, 4,000 mètres.

10 inscrits, 6 partants.
1^{er} Amour se dérobe au dernier obstacle. Course bien menée et les obstacles bien franchis.

1^{er}, Dom Carios, à M. le baron de Dordalot, 2^e, à une enclure, Fleur d'Avril, à M. Champlain; 3^e, à une enclure, Arminius, à M. J. Morand; 4^e, Louarn, à M. P. Jahn.

Paris mutuel. — 1^{er}, gagnant, pesage, 33 francs; tribunes, 44 fr. 50; pelouse, 47 fr. 50.
1^{er} placé, pesage, 19 fr. 50; tribunes, 20 francs 50; pelouse, 21 fr. 50.
2^e placé, pesage, 17 fr.; tribunes, 12 fr.; pelouse, 11 fr. 50.

Montant des mises : 24,230 fr.
QUATRIEME COURSE. — Prix Mogador. — Steeple-chase militaire. — 1^{er} prix, un objet d'art de 3,500 fr.; 2^e, un objet d'art de 1,000 fr.; 3^e, un objet d'art de 500 fr. — Distance, 4,000 mètres.

23 inscrits, 7 partants.
Cette course qui fut très intéressante a été marquée par deux chutes assez graves.

Au moment où les chevaux vont franchir la balise face aux tribunes, M. D-sombrès, du 18^e chasseurs, d'Abbeville, qui monte Sauter, ayant laissé échapper le pied de son étrier, veut se laisser glisser sur le sol pour éviter de rouler sous son cheval. Malheureusement, il le fait trop tard et tombe sur la balustrade.

Relevé aussitôt, il est transporté, évanoui, à l'infirmerie où le docteur Leroy constate que le cavalier ne porte heureusement que des contusions peu graves à la cuisse et au bras placé, pesage, 16 fr.; tribunes, 12 fr.; pelouse, 11 fr.

5^e placé, pesage, 11 fr. 50; tribunes, 13 francs 50; pelouse, 12 fr.
6^e placé, pesage, 16 fr. 50; tribunes, 11 francs; pelouse, 17 fr.

Montant des mises 26,250 fr.
CINQUIEME COURSE. — Prix Garnement. — 4,000 francs offerts par la Société des Courses. — Distance, 3,000 mètres.

1^{er} Huron, monté par M. Simonard (2,950 m.) en 4 m. 44 s.; 2^e, Ebène, à M. C. de Wazieres, en 4 m. 16 s. 2/5 (2,925 m.); 3^e, Dame-Jeanne, à M. Cardon, monté par Verzele (3,190 m.), en 4 m. 4 s. 1/5; 4^e, d'Empes, à M. Lagrange (3,000 m.), monté par Verkinderen, en 4 m. 30 s.

Paris mutuel. — 1^{er}, gagnant, pesage, 19 francs; tribunes, 19 fr.; pelouse, 39 fr.
1^{er} placé, pesage, 8 fr.; tribunes, 7 fr. 50; pelouse, 7 fr. 50.

2^e placé, pesage, 8 fr.; tribunes, 7 fr. 50; pelouse, 7 fr. 50.
3^e placé, pesage, 13 fr.; tribunes, 9 fr. 50; pelouse, 10 fr. 50.

Montant général des mises : 103,975 fr.
La prochaine réunion aura lieu le 20 septembre.

Je ne fume que le NLL

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

PROUVY

Un enfant ébouillanté. — La femme Bailly, ménagère, avait commis l'imprudence de laisser à terre un récipient d'eau bouillante.

Un jeune enfant, âgé de 3 ans, qui courait dans la maison, tomba et se brûla si grièvement qu'on craint pour ses jours.

BRUAY-SUR-LESCAUT
SÉDUCTION. — Dubron Zele, 27 ans, avait été l'apné de Couplet Henri, de Bruyères, alors qu'il était sergent au génie, à Arras.

Elle eut de lui trois enfants. Il lui fit abandonner le second, le premier étant mort, et comme il n'a et scélère, elle vint déposer le dernier derrière la maison des parents de son amant.

Mais la gendarmerie, avisée, a fait une enquête et arrêté la mère pour abandon d'enfant.

FLINES-LEZ-MORTAGNE
AUX CHAMPS. — Une enquête est ouverte au sujet d'une plainte en attentat aux mœurs qui demande assurément quelque réserve à conter.

La femme Hennart avait confié sa fille Louise, âgée de 12 ans, à Bloquast, Jean-Baptiste, cultivateur, 35 ans, pour travailler dans les champs.

Elle accuse celui-ci, et la fille a fait une première déposition en ce sens, d'avoir enlevé à Louise, pendant qu'elle travaillait, le contenu de sa poche de bierre à la tête de M. Dumont et lui porta un coup violent du verre à la figure. M. Dumont avait la figure tout ensanglantée.

Plusieurs témoins déposent contradictoirement à la plainte, et la gendarmerie qui est saisie, va essayer d'éclaircir l'affaire.

FRESNES
VOL. — Pendant la nuit des individus se sont introduits dans la basse-cour de Mme veuve Simon, à Bloquast, Jean-Baptiste, cultivateur, 35 ans, pour travailler dans les champs.

Elle accuse celui-ci, et la fille a fait une première déposition en ce sens, d'avoir enlevé à Louise, pendant qu'elle travaillait, le contenu de sa poche de bierre à la tête de M. Dumont et lui porta un coup violent du verre à la figure. M. Dumont avait la figure tout ensanglantée.

Plusieurs témoins déposent contradictoirement à la plainte, et la gendarmerie qui est saisie, va essayer d'éclaircir l'affaire.

PROCES-VERBAL. — Procès-verbal a été dressé par le garde Vignoville à la charge de M. Deroussau, pour passage sur la propriété de M. Magon, qui s'était plaint de la fréquence du fait.

PARIS-MENAGE Pour le linge et les laines VICTOR VAISSIER.
Cambrai
UN VOL DE 4,600 FRANCS
En août 1907, M. Lamouret, cabaretier à Caudry, était victime d'un vol de 4,600 fr. Malgré les recherches les plus actives, les coupables ne purent être découverts.

M. Gachet cependant poursuivit avec ténacité son instruction et ses jours derniers, il parvint à réunir des charges suffisantes, contre une ménagère, habitant ciuellement Valenciennes, Aimée Tellier, 30 ans, mariée depuis le vol à un sieur Bétrème.

Le magistrat lança un mandat d'amener contre Aimée Tellier et après l'avoir interrogée, il la fit écrouer la maison d'arrêt malgré ses dénégations.

Le femme Bétrème prétend que les lasses de billets de banque, vues en sa possession sont le résultat de ses économies sur les cadeaux que lui ont fait ses clients.

ESCALADEUVRES
SUICIDE D'UNE ALCOOLIQUE
Hier matin, se rendant dans un hangar, dépendant de l'habitation de sa belle-sœur, Mile Pourdrier découvrit le cadavre d'un journalier, Joseph Allart, 45 ans, qui s'était pendu au-dessus de son lit. Effrayée, elle appela au

secours; le garde-champêtre Watelle et un tailleur, M. Lucien Guérin, accoururent et coupèrent la corde qui retenait l'infortuné. Le corps de ce dernier était déjà froid.

Joseph Allart travaillait irrégulièrement et quand il avait gagné quelques sous chez les cultivateurs de la commune, il s'enivrait, on suppose que c'est sous l'influence de l'ivresse que le malheureux mit fin à ses jours en se pendant dans le hangar où il avait l'habitude de passer ses nuits.

La gendarmerie s'est rendue sur les lieux et a procédé aux constatations légales.

PAS-DE-CALAIS

LENS

LE POIVROT RISONNABLE. — A la bonne heure, au moins, voilà un brave homme de poivrot qui ne reçoit pas, comme la plupart de ses collègues, les coups de pieds et de propos injurieux, voire même par des marons. Il comprend le langage de la prison et il convient de le donner en exemple à tous ceux qui font de fréquents voyages dans les vignes du Seigneur.

A l'occasion de la Fête-Dieu, Isaac X... qui demeure rue Saint-Edouard, se trouva fort altéré. Au lieu de boire de l'eau bénite, il siffla des chopes nombreuses entremêlées de copieux verres de bière, si bien que le soir il était plein comme un grand vicarien en tournée pastorale.

Il se mit alors à faire un potin des six cents diables, menaçant de tout fracasser dans son domicile et d'assassiner son entourage.

Sa belle-sœur, terrorisée, courut chercher la police. La vue seule des agents calma instantanément le tumultueux ivrogne. Il se confondit en excuses et déclara aux représentants de la loi qu'il allait se coucher. Ce qu'il fit immédiatement.

Il dort encore.

CA PIQUE ! — Au cours de son travail, un ouvrier menuisier, Gustave Draucourt, âgé de 27 ans, demeurant rue de la Batterie, s'est piqué à la main droite avec un morceau de bois. Cette blessure entama, d'après le docteur Gosselin, un chômage de 15 jours.

ACCIDENT. — Un vélocipédiste, Paul Dubois, 21 ans, en descendant la route de La Bassée, a heurté et renversé une fillette de six ans, Maria Degand, qui jouait en face de la demeure de ses parents. Relevée inanimée l'enfant a reçu les soins du docteur Lhote qui a constaté une double fracture de l'os de la cuisse. Le cycle qui avait renversé la fillette a été blessé légèrement au nez et à l'œil.

DANS LES CHAMPS. — Faisant leur tournée, les gardes champêtres Delamarre et Delaby ont surpris les jeunes Alexandre Delaby et Joseph Gallot, demeurant hameau de Caionne, dans un champ chargé de récoltes. Le long du chemin d'Aix. Procès-verbal a été dressé à la charge de ces enfants.

La mère du jeune Delaby a été en outre l'objet d'une enquête pour avoir ignoré les gardes au moment où ils constataient la contravention relevée contre son fils.

BATAILLE DE DAMES. — Deux jeunes filles, Lachery Louis et Clarisse Honotelle se sont querellées à propos de leur bon ami Louise et sauté à la tête de Clarisse, lui a tiré les cheveux et lui a planté ses griffes dans la figure « pour bien la marquer », dit-elle. Procès-verbal à cette douce personne.

BRELAN DE PROCES. — Il est des jours où il faut marquer d'une pierre noire. Mme Luchet, débitante, rue du 4-Septembre, se souvient de longtemps de celui où Ernest Doret l'honora de sa clientèle.

Ce jeune homme était fort saoul lorsqu'il entra dans son estaminet; mais c'était un ivrogne et il se mit à se battre avec le cricrin. La cabaretière lui ayant fait observer qu'il ne fonctionnait plus, Doret enleva dans une grande colère. D'un coup de pied, il culbuta la chaudière, tel le diou de la dévotion, dans un état de mobilisation, renversant les tables et les chaises. La cabaretière coopa dans la bagarre; en voulant empêcher Doret de casser la lampe, elle reçut des coups de poing.

M. Doret ne devait pas se borner ses malheurs. En effet, elle alla se plaindre à la gendarmerie. Les gendarmes firent une enquête qui eut le résultat suivant :

1. Procès-verbal à Doretz pour violence et bris d'objets mobiliers.
2. Procès-verbal au même pour ivresse.
3. Procès-verbal à la cabaretière pour avoir donné à boire à un ivrogne.
4. Procès-verbal à ladite cabaretière pour n'avoir pas affiché dans son établissement la loi sur l'ivresse.

Si avec Mme Pochet ne paie pas une bouteille d'honneur à Doretz, c'est vraiment qu'elle n'a pas la moindre idée de ce que c'est que la reconnaissance.

SUITES D'UNE DISCUSSION. — Vendredi, vers 2 heures après-midi, le marché de la place